

*Le Président de la
Collectivité territoriale de Guyane*

Monsieur Daniel GIBBS
Président
Hôtel de la Collectivité territoriale
de Saint-Martin
BP 374
97225 LE MARIGOT
SAINT-MARTIN

Objet : interrogations quant au devenir de la Semsamar

Monsieur le Président,

La situation de la Semsamar et surtout les interrogations concernant son changement de gouvernance, la recentralisation de son activité, voire, à terme, son possible démantèlement, soulèvent de nombreuses inquiétudes.

Après la « journée blanche » d'hier au cours de laquelle ils se sont rendus sur leur lieu de travail sans effectuer leurs missions, les personnels des différentes antennes de la Société - notamment celle de la Guyane - ont décidé de faire grève à partir d'aujourd'hui.

Dans leur lettre ouverte, dont une copie vous a certainement été transmise, les salariés du groupe affirment en effet craindre les conséquences du recentrage de la Semsamar sur son ancrage au sein des territoires et sur sa capacité à répondre aux attentes des collectivités qui les administrent. Ils restent par ailleurs dubitatifs face au nouveau type de gouvernance ayant vocation à se substituer à l'actuelle, dont ils doutent de la pertinence au regard de son abandon par les autres SEM et de l'avis défavorable émis par la fédération des EPL. Ils dénoncent enfin les conséquences possibles de la mainmise de la CDC Habitat au regard des précédents en la matière, à savoir des ruptures de financement, la suspension d'opérations, le démantèlement progressif par activité et par territoire, ou encore l'accélération de la vente du patrimoine foncier et immobilier des SEM passées sous son contrôle.

A titre personnel, je voudrais à mon tour, par la présente, vous faire part de ma préoccupation face à cet état de fait, et plus particulièrement face au changement de gouvernance de la Semsamar et du projet visant à nommer Yawo Niyuadzi au titre de Président Directeur général.

Du point de vue des collectivités partenaires, cela donne le sentiment d'une société qui serait exclusivement saint-martinoise, au moment-même où l'on discute de la participation de la

Guyane aux instances de la Semsamar et de sa volonté de prendre une part active aux décisions de la société en intégrant son Conseil d'administration.

Je ne conteste évidemment pas que la Semsamar soit avant tout la SEM de Saint-Martin. Et à l'heure où l'île a plus que jamais besoin d'un outil performant pour accompagner son processus de reconstruction suite au passage dévastateur du cyclone Irma, il serait fort peu à propos de ma part de soutenir le contraire.

Il n'en reste pas moins que, dans ses activités et son identité, la Semsamar est, de fait, devenue un outil véritablement antillo-guyanais, qui dispose notamment d'un potentiel de développement particulièrement important en Guyane.

Les informations dont je dispose laissent entendre que ce remplacement que l'on peut qualifier de « précipité » de l'actuelle Directrice générale par le Président Niyuadzi semblerait constituer la première étape de la prise de contrôle de la Semsamar par CDC Habitat, ce qui justifierait les inquiétudes auxquelles je faisais référence plus-avant et pourrait laisser augurer, à terme, une dépossession de nos territoires de ce formidable outil de développement local.

Je rappelle à toute fins utiles que 13 ans après son implantation sur le territoire, la Semsamar :

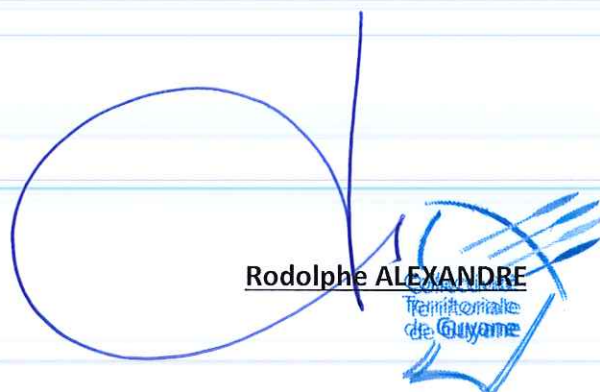
- a mobilisé 190 millions d'euros de garanties d'emprunt de la Collectivité Territoriale de Guyane pour la construction de logements sociaux ;
- réalise aujourd'hui un tiers de ses activités en Guyane ;
- a injecté 385 millions d'euros en Guyane entre 2012 et 2017 par ses activités et notamment des projets phares dans le secteur public (logements, écoles, groupes scolaires, Lycées à Remire, St Laurent et Mana...) et privé (Family Plaza...);
- représente aujourd'hui près de la moitié de la commande publique ;
- a engagé, fin 2017, 144 opérations (mandats, concessions, logements, PPP, ...) sur le territoire guyanais ;
- s'est constituée un parc de près de 4.000 logements en Guyane, soit un quart de son patrimoine total ;
- emploie 37 salariés (21 dans sa société-mère et 16 dans sa filiale ISG) en Guyane.

L'impact positif de la Semsamar en Guyane, indubitablement imputable au dynamisme et au professionnalisme de la Direction Générale et de la Direction de l'Agence de Guyane ainsi qu'à la vision interrégionale de son Conseil d'Administration, nous a en outre permis de mener avec succès des opérations que d'autres aménageurs et bailleurs sociaux refusaient d'engager, notamment dans les secteurs les plus isolés de la Guyane.

Je rappelle par ailleurs que sous l'impulsion de la Semsamar et de la SCP HLM Guadeloupe, une coopérative HLM dédiée à l'accession sociale (PSLA) est en cours de création. Aux côtés de ces deux partenaires, la CTG et les collectivités de Guyane seront les actionnaires majoritaires de cette coopérative, qui permettra à plus de 1.500 familles guyanaises d'accéder à la propriété d'ici 2023 grâce à ce dispositif de location-accession sociale qui, à ce jour, n'existe pas sur notre territoire.

A la lumière de ces quelques données que je viens d'énoncer, vous comprendrez aisément que l'activité et l'engagement d'un opérateur comme la Semsamar sont véritablement essentiels au développement de la Guyane, au regard de son retard infrastructurel et de sa croissance démographique quasi-exponentielle. Pour mener à bien ses projets structurants, nous avons besoin de pouvoir nous appuyer sur des opérateurs solides et efficaces, au sein desquels notre voix est entendue et prise en compte. Cela était jusqu'à présent le cas avec la Semsamar ; j'espère que cela continuera d'être le cas dans le futur.

Dans l'attente d'éléments de votre part qui seraient de nature à me rassurer sur ce point, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Rodolphe ALEXANDRE
Territoire
de Guyane